

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULIGNE-SOUS-BALLON

Date de convocation :
11 décembre 2020

Date d'affichage :
11 décembre 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GRATEDOUX Chantal, MILITON Audrey, POIRIER Véronique, RENAULT Christelle, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.
Absents excusés : Madame GOURMEL Aurélie qui donne pouvoir à Madame MILITON Audrey, Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame POIRIER Véronique, Monsieur LETAY Francis qui donne pouvoir à Monsieur CHOLLET David ; Messieurs GUITTET Fabien et LAUNAY Vincent.

Secrétaire de séance : Madame MILITON Audrey.

Ordre du jour de la séance :

1-COMMUNAUTE DE COMMUNES : Présentation du rapport d'activités par Monsieur BOURGE Eric, 1^{er} Vice-Président.

2-POINT CRISE SANITAIRE.

3-URBANISME : -Examen des déclarations d'intention d'aliéner.

4-BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Autorisation ou non de mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget.

5-BUDGET COMMUNAL : Autorisation ou non de mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget.

6-AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROJETS.

7-COMPTES RENDUS DE REUNIONS.

8-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1) OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES PAR MONSIEUR BOURGE Eric, 1^{er} VICE-PRESIDENT :

Monsieur le Maire annonce qu'il est passé dans chaque Commune du territoire communautaire afin de présenter la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe à chaque Conseil municipal. Il a demandé à son 1^{er} Vice-Président, à savoir Monsieur BOURGE Eric, également Maire de LA GUIERCHE, de venir effectuer cette présentation au Conseil municipal de SOULIGNE-SOUS-BALLON.

Un tour de table est auparavant effectué afin que chacun se présente.

Arrivée de Monsieur LAUNAY Vincent à 19H18.

Monsieur BOURGE effectue ensuite une présentation de la Communauté de Communes : définition de son périmètre, adhésion de la Communauté de Communes à d'autres structures (Pays du Mans, pôle métropolitain du Mans, Syndicat mixte des gens du voyage...), structures auxquelles elle participe financièrement (SDISS, PAID, Sarthe numérique...).

Arrivée de Monsieur GUITTET Fabien à 19H28.

Puis, Monsieur le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes termine en présentant les moyens humains de cette structure (environ 40 salariés avec une co-direction), son budget et ses compétences.

2) OBJET : POINT CRISE SANITAIRE :

Monsieur le Maire effectue un point relatif à la crise sanitaire :

-Depuis le 15 décembre : fin du confinement et mise en place d'un couvre-feu à partir de 20H.

-Depuis 15 jours, la Commune a dû s'organiser suite à des arrêts de travail de ses agents du service périscolaire (congé maladie, arrêts de travail pour test positif à la covid19, isolement pour cas contact). L'accueil périscolaire a juste été fermé un jour le temps pour la Commune de réorganiser le service et de prévoir les remplacements nécessaires.

Une enseignante de maternelle avait également été arrêtée suite à un test positif à la covid 19. Son remplacement a été assuré.

-Pas plus d'enfants absents que d'habitude à l'école suite aux annonces gouvernementales permettant de ne pas mettre les enfants à l'école jeudi 17 et vendredi 18 décembre 2020.

-Les Communes sont invitées à ouvrir les salles des fêtes pour permettre aux ouvriers des bâtiments et travaux publics de pouvoir se restaurer le midi, dans le respect des gestes barrières. Il revient dans ce cas aux Communes d'assurer l'entretien et le nettoyage des locaux mis à disposition.

3) OBJET : URBANISME : EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce point de l'ordre du jour est

finalement sans objet car la Commune n'a pas été destinataire de nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis la dernière réunion de Conseil municipal.

4) OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AUTORISATION OU NON DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en attendant le vote du budget primitif 2021 du service public de l'assainissement collectif, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts au budget primitif assainissement 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire projette au Conseil municipal le tableau récapitulatif par chapitre, les crédits budgétaires 2020 et par voie de conséquence, les montants pouvant être mandatés en 2021 par anticipation en investissement pour le budget assainissement, soit un montant maximum de 43 141,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder par anticipation à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement relatives au service public de l'assainissement collectif avant le vote du budget primitif 2021 de l'assainissement collectif, dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts en 2020, conformément au tableau annexé.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5) OBJET : BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION OU NON DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Monsieur le Maire informe les élus qu'en attendant le vote du budget primitif 2021 de la Commune, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts au budget primitif communal 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, augmentés des éventuels crédits budgétaires mentionnés dans les décisions modificatives prises en 2020.

Monsieur le Maire projette au Conseil municipal le tableau récapitulatif par chapitre, les crédits budgétaires 2020 et par voie de conséquence, les montants pouvant être mandatés en 2021 par anticipation en investissement pour le budget communal, soit un montant maximum de 226 541,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder par anticipation à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement relatives à la Commune avant le vote du budget primitif communal 2021, dans la limite de 25% des crédits budgétaires ouverts en 2020, conformément au tableau annexé.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6) OBJET : AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROJETS :

a) Ecoles : Les élèves du CP au CM2 sont allés voter mardi matin à la Salle des Fêtes afin d'élire leurs 12 représentants au sein du Conseil municipal des enfants. 17 candidats s'étaient présentés. L'installation des Conseillers a eu lieu ce soir à 18H. Chaque enfant élu a présenté son programme. Une première réunion aura lieu en janvier 2021.

L'arrivée du Père Noël a eu lieu ce matin aux écoles. La Commune a offert un goûter à chaque enfant. L'Association des Parents d'Elèves a offert un cadeau par classe (jeux éducatifs) et un livre à chaque enfant.

L'Association des Parents d'Elèves organise un marché de Noël virtuel cette année.

b) Voirie : Le montage des illuminations a eu lieu en comité restreint début décembre 2020 dans un souci de protection et de respect des mesures barrières. De plus, les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique ne sont pas autorisés.

Les sapins commandés ont été installés au niveau du rond-point, à l'Église et à la Mairie.

Les radars pédagogiques ont été livrés et installés mardi après-midi.

Un rendez-vous a eu lieu avec un paysagiste concernant les plantations à réaliser Route du mans. Les cheminements piétons seront refaits des deux côtés de la voirie.

Un retour est effectué concernant la demande de pose de panneaux annonçant la règle de la priorité à droite au niveau des panneaux d'agglomération faite au niveau du Département. La réponse vient d'arriver et la commission voirie va se réunir pour examiner les divers points énoncés dans le courrier départemental.

7) OBJET : COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

a) Réunion d'informations communautaire en vue de la distribution des sacs d'ordures ménagères : Monsieur le Maire utilise le power-point de cette réunion et explique les points principaux aux élus.

Il explique qu'en 2021, la redevance d'ordures ménagères va augmenter de 7 %. Il en donne les différentes raisons, à savoir :

-revalorisation annuelle prévue au contrat du marché de collecte des ordures ménagères (revalorisation contractuelle de 5%, représentant environ 80 000€).

-baisse du prix des produits recyclés (La Chine, avec la crise sanitaire, a fermé ses frontières donc le recyclage des produits va devoir s'effectuer sur le territoire national. Mais, le coût de traitement sera plus élevé).

-baisse du prix du pétrole donc le recyclé est moins attractif.

-augmentation des taux de refus de 18 à 24 % des éléments mis dans les bacs jaunes. Les erreurs de tri effectuées par les particuliers coûtent chères.

-le marché de collecte des ordures ménagères va être revu en 2022 mais incertitude sur le coût de la prestation.

8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Dates à retenir :

-Prochaines réunions de Conseil municipal : *Vendredi 29 janvier 2021 à 20H

*Jeudi 11 février 2021 à 19H (Spécial

« Budgets » et vote des comptes administratifs)

*Jeudi 25 mars 2021 à 19H : Vote des

budgets.

*Vendredi 30 avril 2021 à 20H.

-Permanences de distribution des sacs d'ordures ménagères : Du mardi 5 janvier 2021 au samedi 16 janvier 2021.

Dates à retenir par les élus concernés :

*Groupe de travail menus cantine : vendredi 18 décembre 2020 à 16H.

*Commission fonctionnement du restaurant scolaire : vendredi 18 décembre 2020 à 17H.

*Commission vie associative, sport et chemins de randonnées : lundi 18 janvier 2021 à 18H.

*Commission finances : -Jeudi 4 février 2021 à 18H

-Jeudi 4 mars 2021 à 18H

-Jeudi 11 mars 2021 à 18H

*Commission voirie : mardi 5 janvier 2021 à 9H30.

*Date du Conseil municipal des enfants à prévoir en début d'année en fonction du contexte sanitaire.

b) Décisions du Maire :

En vertu des délégations qui ont été confiées par le Conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe donc le Conseil municipal des décisions qu'il a prises :

Objet des décisions	Entreprises retenues ou partenaire sollicité	Montant engagé ou montant sollicité
Travaux de canalisation et de captage d'eaux pluviales dans le carrefour de la Route des Crêtes avec le Chemin de la FEUILLARDERIE	Entreprise HURULT	4 933,75 € HT, soit 5 920,50 € TTC

c) Découpage de la Commune en secteurs pour les distributions des bulletins municipaux, communautaires... Chaque élu se positionne sur chacun des 8 secteurs

proposés. Il est précisé que les bulletins communautaires ont été livrés et qu'ils sont à distribuer dès que possible car ils contiennent notamment les dates de permanences pour la récupération des sacs d'ordures ménagères. Ils pourront être récupérés dès que les paquets auront été préparés par secteur.

d) L'agent des services techniques qui s'est blessé fin août 2020 a vu son arrêt de travail prolongé. La Commune a donc prolongé le contrat de l'agent remplaçant. Les élus font des remarques positives sur l'entretien effectué actuellement sur la Commune.

e) Le recrutement d'un agent d'accueil à la Mairie va être lancé la première semaine de janvier. Il s'agira d'un poste à temps non complet. La prise de fonction au plus tôt pourrait se faire à partir de début mars 2021.

f) L'agent remplaçant à l'agence postale communale a changé suite au fait que l'ancienne remplaçante a postulé sur une autre collectivité et sa candidature a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H52.